



# Union SNUI - SUD Trésor Solidaires

Communiqué de presse

Le 7 juillet 2011

## Déficits, dettes, agences de notation... : il faut un « serpent fiscal européen » pour en finir avec la concurrence fiscale

La baisse de la notation de la dette souveraine du Portugal et les dénonciations par plusieurs responsables politiques du poids des agences de notation qui ont suivi donnent lieu à de multiples commentaires et analyses. Trop peu d'entre elles pointent l'un des choix fondateurs de la construction européenne qui a été celui de laisser se développer la concurrence fiscale et sociale au sein de l'Union européenne et au sein de la zone euro.

***La concurrence fiscale n'a pas seulement produit des effets injustes sur le plan social, elle a été également néfaste sur le plan économique.***

La concurrence fiscale s'est traduite par des baisses massives d'impôts ciblées sur les contribuables potentiellement « mobiles » (ménages riches, grandes entreprises) et, dans le même temps, par une dégradation des comptes publics (donc du financement de l'action publique) et par une hausse de certains impôts pesant sur les contribuables « immobiliers » (classes modestes et moyennes, PME), notamment des impôts injustes (les impôts indirects ou les impôts locaux pour la France).

L'analyse des tendances fiscales de ces dernières années est parlante : ainsi, entre 2000 et 2011, au sein de l'Union européenne, le taux normal de TVA a été augmenté de 1,5 point, tandis que le taux d'imposition maximal (taux marginal) de l'impôt sur le revenu a été abaissé de 8,7 points.

Faute d'harmonisation fiscale, notamment au sein de la zone euro, les choix fiscaux des gouvernements risquent d'accélérer cette tendance qui se traduit donc pas plus d'injustice fiscale sans relance de l'activité économique d'une part, et qui creuse les déficits publics d'autre part (rappelons que si le barème de l'impôt sur le revenu de 1999 applicable sur l'impôt sur le revenu de l'année 2000 avait été maintenu, l'Etat français aurait récupéré 125 milliards d'euros depuis 2000...).

***L'harmonisation fiscale est nécessaire.*** Celle-ci ne se fera certes pas d'un coup de baguette magique. Le processus est donc long, mais il est techniquement possible de limiter les écarts entre systèmes fiscaux dans le cadre d'un serpent fiscal européen reposant par exemple sur :

- une harmonisation des bases de l'impôt sur les sociétés accompagnée de la création d'un « taux plancher » limitant le mouvement de baisse (sur cette base, un impôt européen sur les sociétés pourrait même être créé),
- un échange automatique d'informations permettant d'imposer les revenus de l'épargne des particuliers dans leur Etat de résidence,
- l'adoption d'un système unique de TVA intracommunautaire, car le régime actuel est bancal et laisse la fraude se développer (celle-ci est évaluée à 10% des recettes de TVA, ce qui représente environ 14 milliards d'euros pour la France),
- une véritable coordination dans la lutte contre la fraude fiscale.

***Le bilan de la concurrence fiscale et celui de la crise le montrent : en finir avec la concurrence fiscale et s'engager sur la voie de l'harmonisation fiscale et sociale est une nécessité sociale et économique.*** Un « serpent fiscal européen » est techniquement possible à instaurer : qui voudra le porter pour le mettre véritablement en œuvre ? La question politique est posée...